



Briller par nos panoramas

Le Sainte-Hélène

Année 12, n° 4
Édition du 11 juin 2024

Bon été!

À VOIR DANS CE NUMÉRO...


Mot du conseil	p. 3
Point de distribution La Nouvelle.....	p. 4
Branches dans l'emprise	p. 4
Chiens errants	p. 4
Vidanges des fosses 2024	p. 5
Journée distribution arbres –bilan....	p. 6
Matières résiduelles—compost	p. 7
Marché des petits entrepreneurs	p. 8
Avis public	p. 10 à 12
Le radon	p. 13
Nouvelles de la Bibliothèque	p. 14-15
Rétrospective des conseils	p. 16-17
Babillard	p. 17-18
ARPAM	p. 19

Municipalité Sainte-Hélène-de-Chester
440, rue de l'Église
Sainte-Hélène-de-Chester (Qc)
GOP 1H0

Téléphone : 819 382-2650
Télécopieur : 819 382-9933

municipalite@sainte-helene-de-chester.ca

www.sainte-helene-de-chester.ca

Ste Hélène de Chester 

Le Sainte-Hélène

Le Sainte-Hélène, se veut un outil promotionnel régional. C'est aussi de l'information municipale sur les activités culturelles et sociales.

Prochaine parution : août 2024

La date de tombée pour nous faire parvenir vos textes : le 8 août 2024

administration@sainte-helene-de-chester.ca

Merci aux collaborateurs qui fournissent régulièrement ou occasionnellement des textes pour la réalisation des bulletins :

Chantal Baril, Yvan Ouellette et Olivier Lecomte

Montage : Marie-Claude Vallée

Pensée du mois

Ce que vous faites laisse un impact, et vous devez décider du type d'impact que vous souhaiteriez laisser.

Auteure : Jane Goodall, éthologue et anthropologue

Administration municipale

Maire : Christian Massé

Directrice générale : Chantal Baril

Adj. administrative : Marie-Claude Vallée

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : André Thibodeau

Siège #2 : Julien Fournier

Siège #3 : Marie V. Laporte

Siège #4 : Catherine Belleau-Arsenault

Siège #5 : Geneviève Bergeron

Siège #6 : Nicolas Paris-Lafrance

Horaire du bureau municipal

Lundi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Mardi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi, samedi, dimanche : FERMÉ

Horaire de la Bibliothèque

Dimanche : 9 h 30 à 11 h 30

Lundi : fermé pour l'été

Mercredi : 18 h 30 à 21 h 00



Prochaines séances du conseil :

3 juillet et 13 août à 19 h 30

Versement de taxes

Prochains versements de taxes foncières :

#3 Le 17 juin / #4 Le 19 août

MOT DU CONSEIL

Chers concitoyens,

Pour commencer, nous tenons à féliciter tous les petits entrepreneurs qui ont participé à l'activité du samedi 1^{er} juin dernier. Merci aux organisateurs, au comité des loisirs et à tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cet événement qui contribue au dynamisme de la Municipalité.

Concernant le projet de construction des nouveaux bureaux municipaux et de la bibliothèque, les travaux de décontamination au manganèse ont été moins importants que prévu. Aussi, le puits étant moins profond qu'estimé au départ, nous réalisons une économie des coûts en tout début de projet. En espérant que ce soit de bon augure pour la suite des choses! Les travaux officiels devraient débuter fin juin.

Nous vous souhaitons un bon début de la période estivale et des cultures abondantes.

Votre Conseil municipal

FÉRIÉS ET VACANCES

Le bureau municipal sera fermé lors des prochains fériés suivants :



Lundi 24 juin : Fête nationale du Québec



Lundi 1^{er} juillet : Fête du Canada



COPIES DU JOURNAL LA NOUVELLE UNION — POINT DE DISTRIBUTION



NOUVEAU : Le bureau municipal devient un point de dépôt du journal La Nouvelle Union.

Il vous est donc possible d'obtenir une copie du journal La Nouvelle Union durant les heures d'ouverture. Une table a été prévue à cet effet dans l'entrée. Notez que les exemplaires arrivent le jeudi en début d'après-midi.

Pour le moment, ce service est considéré temporaire et est en évaluation.

Merci.

BRANCHES D'ARBRES DANS L'EMPRISE DU CHEMIN

La température changeante de l'hiver dernier nous apportant de la pluie et de la neige lourde a fait en sorte que des arbres penchent au-dessus de l'emprise de certains chemins municipaux. Nous sommes intervenus l'hiver dernier pour enlever les branches qui étaient dans une situation urgente pour le déneigement et les usagers de la route, cependant, nous constatons que des arbres sont encore problématiques et nous souhaitons régler la situation avant la prochaine saison hivernale. Nous demandons donc la collaboration des propriétaires afin de tailler les branches de leurs arbres qui sont dans l'emprise du chemin avant notre passage prévu en septembre pour effectuer le travail d'ébranchage. Nous voulons éviter de couper vos arbres en les effritant au lieu de faire un travail comme vous le souhaiteriez si vous le faites vous-mêmes.

Sachez toutefois qu'il est extrêmement dangereux de toucher aux fils électriques avec de l'équipement. Si vous êtes en présence de branches qui sont trop près des fils, veuillez contacter Hydro-Québec ou un élagueur.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

CHIENS ERRANTS



Un animal de compagnie est considéré errant lorsqu'il n'est pas sur le terrain de son gardien et qu'il n'est pas accompagné d'une personne capable de le maîtriser. Selon la réglementation uniformisée sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, il est obligatoire de garder son chien sur son terrain et sous contrôle (en laisse ou attaché).

Si un animal est déclaré ou trouvé errant, l'autorité compétente, la SPAA, peut capturer, saisir et garder le chien au centre de services animaliers. Des frais de garde seront chargés et vous devrez faire la preuve de la propriété de l'animal afin de le récupérer.

Il est important d'ajouter qu'advenant que votre animal soit responsable d'un incident sur une voiture par exemple, vous serez tenu responsable et devrez rembourser les frais des dommages causés.

Nous vous invitons à communiquer avec la **SPAA** de Victoriaville au **819 758-4444** pour déclarer un chien errant ou porter plainte. Merci.

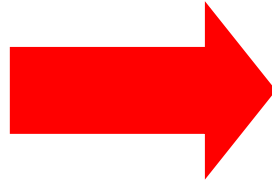
VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2024

PROGRAMME DE VIDANGE DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS
LA MRC D'ARTHABASKA

SAINTÉ-HÉLÈNE-DE-CHESTER



QUAND?



La période de vidange des
installations septiques aura lieu
du **5 au 16 août**

fossesarthabaska.ca
POUR ACCÉDER AU CALENDRIER



QUE FAIRE AVANT LA VIDANGE?

1 Consulter l'avis postal qui vous sera
envoyé environ 10 jours ouvrables
avant la période de vidange.



2



Déterrer le dessus et le pourtour des deux couvercles,
qu'ils soient en béton ou en plastique, au plus tard
le dimanche avant la période de vidange.



Assurez-vous que votre adresse civique est
bien visible. Identifier clairement l'emplacement
de la fosse avec un repère visuel.

Enlever tout objet se trouvant au-dessus ou autour de la fosse.
Si celle-ci se trouve sous une galerie, aménager une trappe
afin de la rendre accessible et sécuritaire ou contactez votre
municipalité pour vous assurer que l'accès
à votre fosse est conforme.



Si votre terrain est clôturé, assurez-vous que la porte de votre clôture
est déverrouillée et ouverte. Si la porte de votre clôture doit
impérativement être fermée, communiquez avec votre municipalité
pour fournir une autorisation d'accès.

5



Entrez vos animaux domestiques à l'intérieur ou attachez-les.

6 S'assurer que l'espace pour le camion
respecte les dimensions minimales.



7

Consulter l'accroche-porte
laissée par l'entrepreneur
à la suite de sa visite.

Ne pas réenterrer vos couvercles
tant que vous n'avez pas reçu
votre accroche-porte.



**FOSSE
CERTIFIÉE
BNQ**

Fosse certifiée BNQ
S'il y a lieu, couper l'alimentation électrique
de la pompe de recirculation pour toute
la période de vidange. Si la pompe de
recirculation n'est pas arrêtée lors de la vidange, elle risque de
s'endommager. Cette pompe peut être éteinte plusieurs jours sans
causer de dommages au système. Toutefois la pompe de l'aérateur,
à l'intérieur, ne doit jamais être mise à l'arrêt. Si la pompe n'est pas mise
à l'arrêt et qu'un bris survient lors de la vidange, le fournisseur de services
ne sera pas tenu pour responsable. Si la vidange doit être complète, il est
important de remettre de l'eau dans la fosse avant de repartir la pompe
selon les normes et recommandations du fabricant.

UN PROGRAMME DE VIDANGES SYSTÉMATIQUES

Fréquences des opérations
Conformément au règlement provincial Q-2, r.22

Résidences permanentes : 1 fois aux 2 ans.

Résidences saisonnières : 1 fois aux 4 ans.

DANSE TRAD



L'activité de Danse Trad qui devait avoir lieu le 21 juin est **annulée**.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



Pour toutes demandes de permis et/ou certificats (disponibles sur le site de la Municipalité ou au bureau municipal), celles-ci doivent m'être **transmises par courriel** à l'adresse permis@sainte-helene-de-chester.ca.

Si vous avez des questions concernant les permis, le zonage ou la réglementation, vous avez la possibilité de m'envoyer un courriel à l'adresse mentionnée ci-haut ou de me laisser un message sur ma boîte vocale au 819 752-2444, poste 4273. Je vous rappellerai dans les meilleurs délais.

Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement

JOURNÉE DE DISTRIBUTION D'ARBRES ET DE COMPOST—BILAN

Le samedi 18 mai dernier avait lieu la distribution d'arbres et de compost au garage municipal lors de l'évènement « **Samedi vert** ». Des élus étaient sur place pour la distribution.

Ce sont une quarantaine de citoyens qui se sont déplacés, seuls ou en famille, pour venir chercher des arbres et/ou du compost. Bien qu'il en soit resté au terme de l'activité, tout l'inventaire fut finalement écoulé dans les jours qui ont suivi l'évènement après la diffusion d'un message sur notre page Facebook.

La Municipalité remercie le ministère des Ressources naturelles et des Forêts avec la participation de l'Association forestière du Sud du Québec pour les arbres, ainsi que Gaudreau environnement pour le compost. C'est grâce à eux que nous avons pu réaliser cet évènement dans le cadre de *Mai, Mois de l'arbre et des forêts*.



MATIÈRES RÉSIDUELLES—BAC DE COMPOST



Les résidus de table et autres matières organiques représentent 58 % du poids du bac à déchets.

Ces matières peuvent être valorisées à la maison en étant déposées dans le bac de matières compostables au lieu du bac à déchets.

Source : Recyc-Québec

MATIÈRES REFUSÉES dans le bac à compostage

- X Coquilles d'huîtres et de moules;
- X Roches, bûches de bois;
- X Sacs de plastique réguliers et oxobiodégradables;
- X Médicaments périmés;
- X Produits d'hygiène corporelle;
- X Poussière d'aspirateur et charpie de sècheuse;
- X Animaux morts;
- X Textiles;
- X Cendres;
- X Mégots de cigarettes;
- X Couches biodégradables;
- X Plantes envahissantes (Berce du Caucase, Herbe à poux, Herbe à puce, Myriophylle à épis, Panais sauvage, Phragmite exotique, Renouée du Japon);
- X Bouchons de liège;
- X Gravier de rue.

MATIÈRES ACCEPTÉES dans le bac à compostage

- Résidus de table;
- Fruits, légumes et leurs pelures, épis de maïs;
- Coquilles d'œuf, de noix et écales d'arachide;
- Pain et pâtes alimentaires;
- Viande, volaille, poisson et fruits de mer cuits ou frais, os;
- Matières grasses (résidus de gras, sauces et huiles à cuisine);
- Produits laitiers;
- Café moulu et filtres, sachets de thé, tisane et infusion;
- Aliments périmés retirés de leur emballage;
- Cheveux, poils et plumes;
- Papier et carton (non cirés) souillés par des matières alimentaires (serviettes de table, boîtes de pizza, essuie-tout, etc.);
- Plantes et fleurs;
- Gazon, foin et chaume;
- Feuilles mortes et aiguilles de conifères;
- Petites branches (pas plus de 1/2 pouce de circonférence), bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre;
- Litières d'animaux domestiques (sans sac);
- Mouchoirs de papier.

Note : Le gazon et les feuilles peuvent être laissés au sol. C'est ce que l'on appelle l'herbicyclage. L'herbicyclage renforce la santé de la pelouse, réduit le volume de déchets et le temps requis pour la tonte. L'essayer c'est l'adopter!

En cas de doute, c'est Gestrio qu'il te faut!

 www.gestrio.ca

Gestrio
 Mieux gérer les matières résiduelles
 dans la MRC d'Arthabaska

MARCHÉ DES PETITS ENTREPRENEURS – ÉDITION 2024

Le 1^{er} juin dernier avait lieu la 5^e édition du Marché des petits entrepreneurs de Sainte-Hélène-de-Chester au Centre Sportif Aciers Solider où plusieurs visiteurs sont venus encourager la belle relève entrepreneuriale.

Voici les 13 entreprises locales formées de jeunes âgés de 5 à 13 ans qui ont participé à l'édition 2024 du Marché des petits entrepreneurs de Ste-Hélène-de-Chester. Vous trouverez sur la page Facebook du Marché, plus de détails et de photos de l'événement.

- Bulles et merveilles
- La fabrique à Jean-Paul
- SIRA
- Le gars de la nature
- Le gars de nœuds
- Les délices de Nélice
- Les petits becs sucrés
- Barbe bleue
- Limonade rose
- Bijoux-Bisous
- Les frères Binette
- Bombes de couleurs
- Le flan-erie

Félicitations aux entrepreneurs!



Bravo à tous ces jeunes visionnaires qui ont proposé des créations uniques et démontrés tous leurs talents. C'est impressionnant de voir leur belle implication et leur assurance lorsqu'ils présentent leurs produits. Nous exprimons notre gratitude aux parents qui ont soutenu leurs jeunes entrepreneurs dans l'ombre tout au long de leur parcours d'apprentissage.

Un grand merci également à tous ceux qui ont encouragé nos jeunes entrepreneurs en achetant leurs produits ou en manifestant leur intérêt pour leurs entreprises. Votre soutien contribue à l'épanouissement de ces enfants et renforce leur confiance en leurs capacités.

Merci à Rosalie notre talentueuse maquilleuse qui a fait bien des heureux!

Merci à tous les bénévoles qui ont mis la main à la pâte pour faire de cet événement une journée parfaite!

Merci aussi à nos généreux commanditaires : **Aciers Solider, Agropur, Excavation C. Lafrance & Fils, Fruit d'Or, La Fromagerie La Moutonnaire, le Centre Optique des Bois-Francis, Le Ste-Hélène Auberge & Spa Nordique, Marché Lebert, Municipalité de Ste-Hélène-de-Chester, Progression Live, Verger des Bois-Francis et Vivaco**, qui nous permettent de soutenir nos petits entrepreneurs et de les récompenser pour leurs efforts.

Félicitations aux gagnants des tirages :

- Certificat cadeau de 25\$ Marché Lebert : Valérie Hince
- Certificat cadeau de 15\$ Marché Lebert : Marie-Christine Côté
- Certificat cadeau de 10\$ Marché Lebert : Marie-Andrée Letendre
- Entrée au Spa Le Ste-Hélène : Valérie Faucher
- Paire de bas de laine de La Fromagerie la Moutonnaire : John Freddy

On se dit à l'an prochain pour la 6^e édition du Marché des petits entrepreneurs de Ste-Hélène-de-Chester!

Un immense merci à l'organisatrice en cheffe : Joanie Roy

CITATIONS SAVOUREUSES—PAR RENÉ BERGERON



Les joueurs de hockey, les entraîneurs, les animateurs et les politiciens adoptent parfois une forme de dérapage verbal cocasse pour faire passer leurs messages. En voici une série :

- On tourne en rond, mais on tourne tellement vite qu'on a l'impression d'avancer. - Michel Chartrand
- J'suis un modèle Chevrolet 1949. C'est un beau char, mais, à un moment donné, le moteur, la transmission, le différentiel. Le corps humain, c'est la même chose. – Ron Fournier.
- On va voir de quel bois je me chausse.
- Il est entre la vie et la morgue.
- Martin Saint-Louis a plusieurs flèches à son arc.
- On commente l'instantané, ce n'est pas toujours une réflexion profonde. – Caroline St-Hilaire
- J'ai l'estomac dans les pantalons.
- Le hockey, c'est 90% de mental et 10% dans la tête.
- On ne peut pas jouer à la chaise roulante continuellement. – Michel Bergeron
- Il ne voit pas plus loin que le bout de son pied.
- Il a tenu des propos inflammatoires.
- Elle n'a pas la langue dans sa sacoche.
- Il y a grenouille sous roche.
- Il en a vu des roses et des pas mûres. – Benoit Brunet
- Il est arrivé avec l'équipe comme un cheval sur la soupe.
- Le plus de temps tu passes dans la zone adverse, plus de chance tu as de compter. – Jacques Demers
- Il se démène comme un poisson dans l'eau bénite.





MISSION DE RECRUTEMENT À MADAGASCAR

16 au 25 novembre 2024

FAITES VITE - PLACES LIMITÉES*

*Date limite d'inscription : 30 juin



Corporation de développement économique
Victoriaville et sa région

7150\$

par participant*

*Prix en occupation double également disponible (5 500\$).
Incluant : vol, hébergement, petit-déjeunés, lieu d'entretien, dîners et collations pour les 4 journées d'entretien, transport sur place, cocktail et activité de fin de mission.
Excluant : certains dîners lors de journées libres, soupers et dépenses personnelles.



Formulaire d'inscription



Antananarivo, Madagascar



SECTEURS D'ACTIVITÉS COUVERTS PAR LA MISSION :

<ul style="list-style-type: none"> >Transport (camionneur) > Mécanique auto, véhicules lourds, industrielle > Fabrication (machiniste CNC, soudeur, électromécanicien, rembourreur) 	<ul style="list-style-type: none"> > Industrie du textile (opérateur, tisseur) > Métier du bois et de l'ébénisterie > Santé (aide-soignant, préposé aux bénéficiaires) > Hôtellerie (entretien ménager, cuisinier)
---	--

INFORMATION : 819 552-4533 | MAINDOEUVRE@CDEVR.CA

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER**

AVIS PUBLIC**AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 371-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 afin de permettre l'utilisation de conteneur comme station de pompage pour des activités acéricoles ainsi que diverses dispositions, à la suite de la consultation publique qui a eu lieu le 7 mai 2024.
2. Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire sur le site Internet de la municipalité au : <https://municipalites-du-quebec.com/sainte-helene-de-chester/> ainsi qu'au bureau municipal. Il est aussi possible de demander une copie à la Municipalité par courriel au « municipalite@sainte-helene-de-chester.ca », par la poste au 440, rue de l'Église, Sainte-Hélène-de-Chester (Québec) G0P 1H0 ou par téléphone au 819-382-2650, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 00.
3. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
 1. Une demande relative aux dispositions ayant pour effet d'autoriser l'exploitation d'un chenil à l'intérieur d'une résidence lorsque le nombre de chiens, âgés de plus de trois (3) mois, est inférieur à cinq (5) peut provenir des personnes intéressées des zones agricoles A-1 à A-16 ainsi que des zones contiguës à celles-ci, soit les zones agrorésidentielles AR-1 à AR-9 et les zones C1, C2, H2, H3, H4, H5, P1 et P4.

Chaque disposition énumérée aux points précédents est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le Règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

4. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- Être reçue par écrit, soit par courriel ou par la poste, au bureau de la municipalité au plus tard le 19 juin 2024 à 16 h;
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
5. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus par écrit, par téléphone ou au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.
 6. Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
 7. Le projet de règlement contient des dispositions visant l'ensemble du territoire, tel que présenté sur la carte ci-contre. Ce croquis peut également être consulté au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Donné à Sainte-Hélène-de-Chester, ce 11^e jour du mois de juin 2024.

Chantal Baril,
Directrice générale et greffière-trésorière

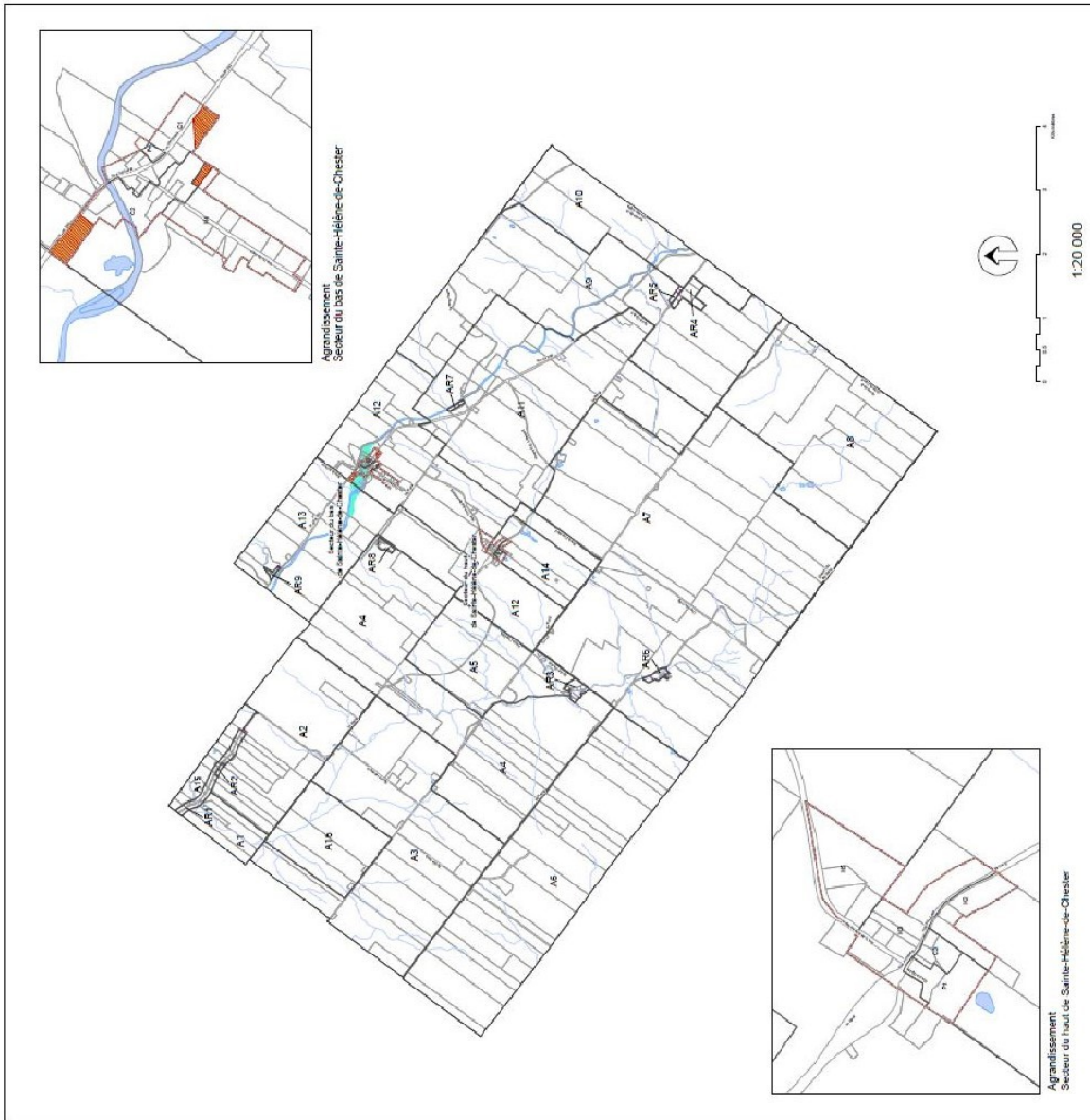
Municipalité de
Sainte-Hélène-de-
Chester

Règlement 371-2024
modifiant le
Règlement de
zonage 215-2008

Zones visées :
A-1 à A-16



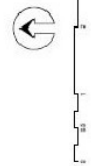
Préparé par la Municipalité
de Sainte-Hélène-de-Chester
le 26 mars 2024



Agrandissement
Secteur du bas de Sainte-Hélène-de-Chester



Agrandissement
Secteur du haut de Sainte-Hélène-de-Chester



LE RADON

Qu'est-ce que le radon?

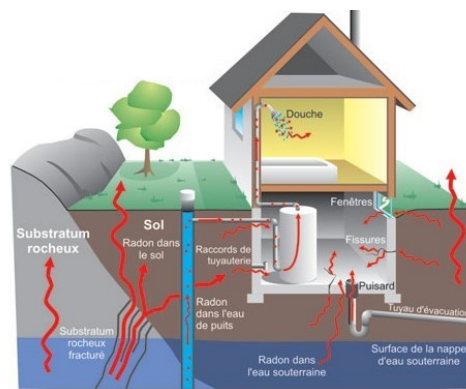
Le radon est un gaz radioactif qui provient de l'uranium naturellement présent dans la croûte terrestre. Il peut aussi se trouver dans les eaux souterraines. Le radon peut s'infiltrer dans les bâtiments, surtout par les fondations. Il peut parfois s'accumuler et atteindre des concentrations qui peuvent entraîner un risque pour la santé. Comme c'est un gaz qui n'a pas d'odeur, de goût ou de couleur, il est impossible de le détecter par les sens.

Quels sont les effets sur la santé?

Le radon pénètre dans les poumons avec l'air que l'on respire. Il émet un rayonnement radioactif qui peut, à long terme, causer le cancer du poumon. Au Québec, de 10 à 16 % des décès par cancer du poumon sont associés au radon. Il s'agit de plus de 1 000 décès par année.

Comment le radon pénètre dans une maison?

Le radon s'accumule principalement dans les pièces les plus basses et les moins ventilées d'un bâtiment, par exemple le sous-sol. Toutes les maisons canadiennes contiennent du radon. Peu importe l'âge, le type de construction ou l'emplacement de votre maison. Le seul moyen de savoir s'il y a du radon dans une habitation est de le mesurer à l'aide d'un appareil de mesure appelé dosimètre. Il est conseillé de faire cette mesure pendant une période **d'au moins 3 mois** et d'effectuer la mesure de radon durant l'hiver. Vous devrez déboursier environ 50 \$ pour acheter un dosimètre et pour faire analyser les résultats par un laboratoire. Le seuil critique étant de 200 Bq/m³.



Pour vous procurer un dosimètre, vous pouvez :

- le commander sur le site de l'Association pulmonaire du Québec qui offre des dosimètres certifiés et approuvés par Santé Canada;
- consulter le site de CAA Québec Habitation qui fournit les informations pour se procurer un dosimètre;
- vous procurer une trousse d'analyse du radon dans l'air dans certaines quincailleries.

Selon le résultat, des mesures correctives pourront être nécessaires, on parle en autres de :

- colmater les fissures de la fondation;
- sceller les ouvertures en contact avec le sol;
- vous assurer que les puits sont couverts et ventilés vers l'extérieur;
- améliorer la ventilation de votre maison, particulièrement au sous-sol.

Plusieurs entreprises spécialisées peuvent vous aider à faire diminuer la concentration et les infiltrations de radon dans votre maison. Il est très important de faire affaire avec une entreprise certifiée. Vous pouvez consulter la liste de ces entreprises sur le site du Programme national de compétence sur le radon au Canada (PNCR-C) de Santé Canada.

Autres sites d'intérêt et références :

Santé Canada

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/radiation/radon-votre-maison-sante-canada-2009.html>

Association pulmonaire du Québec <https://poumonquebec.givecloud.co/product/0002/detecteur-de-radon>

Gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/milieu-de-vie-sain/radon-domiciliaire>

NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE



Horaire d'été de la bibliothèque

La bibliothèque est ouverte :

- Les mercredis soir de 18 h 30 à 21 h
- Les dimanches de 9 h 30 à 11 h 30 à l'exception du 23 et 30 juin
- Fermée les lundis durant l'été

Club de lecture d'été TD 2024



C'est maintenant le temps de s'inscrire au Club de lecture d'été TD. Il est destiné aux enfants de 0 à 12 ans, quels que soient leurs goûts et leurs aptitudes. Vous trouverez une multitude de ressources qui vous permettront de vivre avec les enfants un été fabuleux tout en lecture! Les enfants peuvent participer au Club partout et en tout temps : dans une bibliothèque publique, à la maison, en ligne ou sur la route, bref, partout où leur été les mènera! En plus de recevoir des suggestions de livres, ils pourront noter leurs lectures, échanger avec d'autres jeunes, lire des livres numériques, participer à des activités en bibliothèque, écrire des blagues, des histoires et des critiques de livres, et plus encore.

Passez nous voir à la bibliothèque pour compléter votre inscription!

Le thème

Le thème de cette année est « 4, 3, 2, 1, on décolle! » : Enfile ton habit d'astronaute et tes bottes lunaires, et saute à bord de notre vaisseau spatial : 4, 3, 2, 1, on décolle!



Nous quitterons la Voie lactée, ses satellites et ses astéroïdes pour partir à l'aventure. Quelles surprises nous attendent? Des planètes farfelues, de sympathiques extraterrestres, des constellations jamais vues? Emportés par une comète, nous irons jusqu'aux confins de l'espace pour admirer de sombres trous noirs et de lumineux quasars. De retour sur Terre, nous nous blottirons confortablement dans nos lits, un livre à la main. Par la fenêtre ouverte, nous contemplerons le ciel étoilé en savourant notre chance d'être là, dans ce vaste et magnifique univers.

Nous avons reçu une multitude de nouveaux livres pour tous les âges sur la thématique de l'espace. Venez les découvrir à la biblio!

Activités d'ouverture : sentier des contes et bricolage

L'ouverture du Club de lecture aura lieu à **10 h le 22 juin** dans le parc à l'extérieur de la bibliothèque. Nous découvrirons le sentier des contes qui mettra en vedette *Plus noir que la nuit*, de Chris Hadfield et Kate Fillion. Inspiré de l'enfance de l'astronaute Chris Hadfield *Plus noir que la nuit* incitera les lecteurs à rêver à l'impossible.

En cette nuit de juillet 1969, la vie du jeune Chris Hadfield bascule à jamais. Le jeune garçon, témoin à la télévision de l'alunissage d'Apollo 11 ne craindra désormais plus la noirceur de la nuit, car il sait maintenant qu'elle recèle les plus fascinants mystères de l'univers. Chris se consacrera désormais à la conquête de l'espace.



Venez ensuite à l'activité de bricolage où vous pourrez créer votre propre galaxie avec les planètes idéales, drôles ou étranges que vous imaginez.

**Bonne lecture
estivale!**

Les bénévoles :

Huguette Ouellette, Noémie Asselin, Geneviève Kenyon, Julie Roberge,
Olivier Lecomte, François Aubre et Yvan Ouellette

biblio148@reseaubibliocqlm.qc.ca

819 382-2650



RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 AVRIL 2024

- Adoption de la liste des comptes du mois de mars pour un montant total de 102 987.64 \$;
- Il a été résolu de faire parvenir une résolution à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers, afin de demander au gouvernement fédéral de conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- Il a été résolu d'autoriser la directrice générale, madame Chantal Baril, à procéder à son inscription au Congrès de l'ADMQ 2024 au coût de 577 \$ plus les taxes applicables qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin prochain. Les frais inhérents pour assister à ce congrès seront également aux frais de la Municipalité;
- Il a été résolu de proclamer que la semaine du 14 au 20 avril sera dédiée « Semaine de l'Action bénévole » dans notre municipalité en 2024;
- Il a été résolu de contribuer d'un montant de 200 \$ à la Fondation CLSC Suzor-Côté qui a pour mission de financer une portion du prêt d'équipement médical pour des clients qui ont des enjeux de mobilité ou encore lorsqu'une adaptation de domicile est requise;
- Adoption du Règlement #369-2024 modifiant le Règlement de démolition d'immeubles #348-2022 afin de modifier la liste des immeubles visés par le règlement ainsi que diverses dispositions;
- Adoption du second projet de Règlement #370-2024 modifiant le Règlement de zonage #215-2008 afin de réviser certaines normes relatives aux bâtiments et constructions accessoires ainsi que diverses dispositions;
- Un avis de motion a été donné que lors d'une prochaine séance du Conseil sera présenté pour adoption le règlement #371-2024 modifiant le Règlement de zonage #215-2008 afin de permettre l'utilisation de conteneur comme station de pompage pour des activités acéricoles ainsi que diverses dispositions. Un projet de règlement a été déposé séance tenante;
- Adoption du projet de Règlement #371-2024 modifiant le Règlement de zonage #215-2008 afin de permettre l'utilisation de conteneur comme station de pompage pour des activités acéricoles ainsi que diverses dispositions. La directrice générale, madame Chantal Baril, aura le soin de fixer la date et l'heure de la consultation publique;
- Il a été résolu d'autoriser madame Chantal Baril, directrice générale, à déposer auprès de Monsieur Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
- Il a été résolu d'accepter la soumission de Enviro Solution au coût de 31 032 \$ avant les taxes applicables pour une quantité de 80 000 litres d'abat-poussière;
- Il a été résolu et adopté que la Municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales;

- Renouvellement de l'entente de déneigement avec la Municipalité de St-Fortunat au coût de 8 354.15 \$ du kilomètre pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;
- Il a été résolu de se joindre aux autres municipalités de la MRC pour procéder à la migration de PG qui est plus complet que celui que nous avons avec Infotech afin d'uniformiser le travail des inspecteurs. La MRC d'Arthabaska offre d'assumer les frais d'intégration du logiciel et le coût de la licence sera ajouté dans la quote-part.

RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

- Octroi du contrat de construction d'un hôtel de ville et d'une bibliothèque à l'entrepreneur Construction GNF inc. au montant de 3 101 027.57 \$, et ce, conditionnellement à la réception de l'approbation de notre règlement d'emprunt pour le projet de construction d'un hôtel de ville et de la bibliothèque par le MAMH;
- Un avis de motion a été donné, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement #372-2024 décrétant une dépense de 4 237 515 \$ et un emprunt de 988 000 \$ pour l'exécution de la construction d'un hôtel de ville et de la bibliothèque. Une copie du projet du règlement a été déposée séance tenante.

Vous pouvez consulter en intégralité tous les procès-verbaux ainsi que les enregistrements audios et/ou vidéos des séances du conseil sur le site de la Municipalité au www.sainte-helene-de-chester.ca

BABILLARD



Je cherche une personne pour faire des ménages hebdomadaires, maison 1 étage et demi.

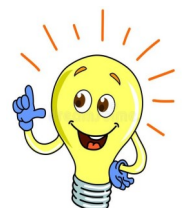
Contactez Nelle au 819 382-2516.

Vous avez quelque chose à vendre? Vous voulez offrir vos services ou vous êtes à la recherche de quelque chose en particulier? Contactez nous pour réserver un espace dans la section Babillard.

Par téléphone au **819 382-2650**

ou par courriel à :

administration@sainte-helene-de-chester.ca



Traitement d'eau
GARAND

LES Pompes
GARAND INC.

VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

- ▣ TRAITEMENT D'EAU
- ▣ NETTOYEURS À PRESSION
- ▣ POMPES ET ACCESSOIRES
- ▣ CIRCULATEURS
- ▣ RÉPARATION DE MOTEURS

URGENCE
24 h / 7 jours

819 752-5563

Sans frais : 800 263-5563

Licence RBQ :
1648-4438-41



VENTES/ADMIN. : 233, de la Grande-Ligne
ATELIER : 111, rue Garand Victoriaville

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Sébastien

SCHNEEBERGER

DÉPUTÉ DE DRUMMOND-BOIS-FRANCS

819 475-4343
sebastien.schneeberger.drum@assnat.qc.ca

Alain

RAYES

Député de Richmond-Arthabaska

alainrayes.ca

alain.rayes@parl.gc.ca

1-877-751-1375 (sans frais) | 819-751-1375

3, rue de la Gare, C.P. 6, Victoriaville (QC) G6P 6S4
349, boul. Saint-Luc, Asbestos (QC) J1T 2W4
11, rue St-Georges, local 200, Windsor (QC) J1S 1J2
382, rue Principale, Daveluyville (QC) G0Z 1C0

EXCAVATION RBQ : 8264-4816-32

C. LAFRANCE & FILS INC.

Travaux mécanisés de tous genres
Déchiqueteuse - Marteau hydraulique
Laser - Peigne - Fosses septiques
Drains agricoles - Terre - Sable - Gravier

4219, Rang 4
Ste-Hélène de Chester
(Québec) G0P 1H0
excavationlafrance@gmail.com

Tél. : 819.382.2449 Téléc. : 819.382-2415

Centre de
prévention
Suicide

Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante!

Sème la vie!

Nos services

- Intervention téléphonique (24 heures/24, 7 jours/7)
- Services aux personnes endeuillées par suicide
- Services aux proches d'une personne ayant fait une tentative de suicide
- Activités d'information et de sensibilisation
- Formations

Tous nos services sont gratuits et confidentiels

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE

819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA

819 751-2205


PARTOUT AU QUÉBEC

1 866 APPELLE
(1 866 277-3333)

www.cpsqe.ca

ARPAM—NOUVEAU SERVICE

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec 

ARPAM

Approche et références pour les producteurs
agricoles et leur milieu

PROJET ARPAM : UN SERVICE DÉDIÉ AUX PRODUCTEURS AGRICILES ET LEUR MILIEU

Le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec met en place le projet ARPAM pour faciliter l'accès aux services offerts par ce dernier aux producteurs et productrices agricoles, le tout en partenariat avec l'organisme *Au cœur des familles agricoles* (ACFA). L'initiative s'inscrit en trois volets.

Ce projet permet un accès plus facile pour les agriculteurs aux différents services du CIUSSS MCQ : santé mentale adulte et dépendance, enfance, jeunesse et famille, soutien à l'autonomie des personnes âgées, déficience intellectuelle, TSA, déficience physique et maladies chroniques.



Sensibilisation à la réalité des producteurs agricoles auprès des 20 000 employés du CIUSSS MCQ et des partenaires

Créer un pont entre les producteurs agricoles et les services du CIUSSS MCQ par le biais d'ACFA et/ou de l'équipe de l'ARPAM

Assurer, par l'équipe de l'ARPAM, un suivi adapté auprès des agriculteurs en services sociaux généraux.

Pour y avoir accès ou pour toute information, vous pouvez contacter le 811 ou encore les travailleuses sociales du projet ARPAM au 819 228-2731, poste 3401.



**Avant
de
cliquer,
une
pause
s'impose**

Aiguiser vos cyber réflexes

Apprenez comment prévenir, reconnaître et signaler une fraude.

desjardins.com/securite

